Informations de base

1994/2121(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique) Élargissement: vers une stratégie de pré-adhésion pour les pays d'Europe centrale et orientale PECO **Subject** 8.20.04 Pré-adhésion et partenariat	Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	OOSTLANDER Arie M. (PPE)	13/10/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	TILLICH Stanislaw (PPE)	26/09/1994
RELA Relations économiques extérieures	VALDIVIELSO DE CUÉ Jaime (PPE)	23/05/1995
REGI Politique régionale	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	07/09/1995
INST Institutionnelle	SAINT-PIERRE Dominique (ARE)	06/09/1995
FEMM Droits de la femme		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1958	1996-10-28
Affaires générales	1903	1996-02-26
Affaires générales	1806	1994-11-28
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	1815	1994-12-08

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/07/1994	Publication du document de base non-législatif	COM(1994)0320	Résumé
30/09/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/11/1994	Vote en commission		Résumé
23/11/1994	Dépôt du rapport de la commission	A4-0081/1994	
28/11/1994	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
30/11/1994	Débat en plénière		
30/11/1994	Fin de la procédure au Parlement		
08/12/1994	Débat au Conseil		
19/12/1994	Publication de l'acte final au Journal officiel		
26/02/1996	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
28/10/1996	Débat au Conseil		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/2121(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/05919

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0081/1994 JO C 363 19.12.1994, p. 0002	23/11/1994	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0166/1994 JO C 363 19.12.1994, p. 0009-0016	30/11/1994	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	08169/1996	12/06/1996	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1994)0320	13/07/1994	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(1994)0361	27/07/1994	Résumé
Document annexé à la procédure	CSE(1995)0606	05/12/1995	Résumé
Document annexé à la procédure	CSE(1995)0605	06/12/1995	Résumé

Élargissement: vers une stratégie de pré-adhésion pour les pays d'Europe centrale et orientale PECO

1994/2121(COS) - 13/07/1994 - Document de base non législatif

Cette communication porte sur l'avenir des pays d'Europe centrale et orientale actuellement associés à la Communauté et sur leur future adhésion. Elle constitue la première réponse de la Commission au Conseil européen de Corfou sur le rapprochement de la Communauté avec ces pays et sur la stratégie à suivre pour concrétiser leur adhésion qui ne pourra intervenir que si ces pays remplissent un certain nombre d'obligations économiques et politiques, parmi lesquelles : - l'existence d'institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection, - l'existence d'une économie de marché viable, - la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union, - la capacité du pays candidat à assumer les obligations de l'adhésion et notamment à souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire. Pendant toute la période précédant cette adhésion, la Communauté doit elle aussi se préparer. Cette préparation doit se concrétiser par une intégration progressive des systèmes politiques et économiques des pays associés et de l'Union et une intensification de la coopération dans tous les domaines d'intérêt commun. Parallèlement, la Communauté devra prévoir des modifications d'ordre institutionnel qui permettront à l'Union de fonctionner de façon harmonieuse dans une Union comportant plus de 20 pays. Cette communication propose donc une stratégie couvrant deux domaines interdépendants : - la structuration complète des relations entre les pays associés et les institutions de l'Union; - la promotion de la convergence, de l'intégration et de la coopération régionale sur la base des accords européens.

Élargissement: vers une stratégie de pré-adhésion pour les pays d'Europe centrale et orientale PECO

1994/2121(COS) - 30/11/1994 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Oostlander sur la stratégie de pré-adhésion des PECO en vue du Conseil européen d'Essen (9-10 décembre 1994). Dans sa résolution, le Parlement approuve le principe de l'élargissement en précisant toutefois qu'il examinera chaque candidature pour son mérite propre et que préalablement à toute adhésion, il conviendra de solutionner les problèmes institutionnels internes à l'Union (notamment par une réforme dans le cadre de la CIG des procédures et compétences de la Communauté ainsi qu'en matière budgétaire). Il insiste, dans ce cadre, pour que le Parlement joue un rôle d'égale importance par rapport aux autres institutions dans la préparation de l'adhésion des candidats. En ce qui concerne la stratégie proposée par la Commission, il souligne tout l'intérêt de la proposition envisagée mais insiste également sur les lacunes que présente cette stratégie. En tout état de cause, il demande que des critères d'adhésion soient définis par le Conseil et la Commission et que le processus d'élargissement soit modulable de façon à aider les PECO à affronter leur intégration dans l'Europe. En outre, l'Europe devrait formuler un nouvel ordre européen démocratique et pacifique sur lequel serait basé ce nouvel élargissement. Le Parlement réfuse en particulier toute possibilité d'"opting out" pour les nouveaux Etats notamment en matière d'UEM et de politique sociale. En ce qui concerne la méthode proposée par la Commission, le Parlement approuve le développement de "relations structurées" entre l'Union et les PECO, mais fait observer que ces relations devraient porter sur la PESC et devrait comporter une dimension interparlementaire. A cet égard, le Parlement souhaite que la mise en place de telles relations ne remette pas en cause l'autonomie décisionnelle de l'Union et en particulier les pouvoirs du PE. La Commission devrait, quant à elle, évaluer les conséquences budgétaires de l'élargissement, en particulier dans les domaines agricoles et de la politique régionale. Un dialogue structuré devrait d'ailleurs être consacré au secteur agricole. En ce qui concerne certains aspects de l'élargissement, tout en approuvant le renforcement de toutes les formes de coopération (notamment interrégionale) avec ces pays, le Parlement attire l'attention sur la mise en place de programmes visant à renforcer la protection des droits de l'homme et des minorités ainsi qu'en matière de justice et d'affaires intérieures et de maintien de l'emploi féminin. Il demande parallélement que des actions soient renforcées avec les pays issus de l'ex-URSS et surtout qu'une nouvelle stratégie soit envisagée à l'égard des pays du Bassin méditerranéen. Enfin, il insiste pour que les PECO appuyent les efforts déployés par l'Europe dans le cadre du "Partenariat pour la paix" afin de garantir la sécurité dans l'Europe toute entière. Il demande que le Conseil d'Essen se penche sur les différentes étapes de l'adhésion lors du Sommet. En ce qui concerne enfin les aspects budgétaires de l'élargissement : le Parlement attire une nouvelle fois l'attention de la Commission sur les incidences financières de toute nouvelle adhésion. Inévitablement, un réaménagement fondamental et une augmentation des ressources propres de l'Uniondevraient être envisagés. A cet égard, des efforts devraient être entrepris pour affecter des crédits de la catégorie IV du budget à PHARE et TACIS lesquels devraient se concentrer sur des projets d'infrastructures, d'énergie, de sécurité nucléaire, d'environnement, de transports et d'éducation ainsi qu'en matière de stabilisation de la démocratie. Il propose en particulier de porter à 30% (au lieu de 15%) le taux de

l'aide à l'investissement des projets afin d'élargir les possibilités de participation aux financements multilatéraux et propose également la possibilité de financements communs de projets transfrontaliers entre bénéficiaires de PHARE et de TACIS (environnement et transports, notamment). Il demande, enfin, à la Commission de présenter d'ici la mi-1995 une analyse, ventilée par pays, du coût d'une éventuelle adhésion des PECO.

Élargissement: vers une stratégie de pré-adhésion pour les pays d'Europe centrale et orientale PECO

1994/2121(COS) - 05/12/1995 - Document annexé à la procédure

-OBJECTIF: Cette communication analyse les effets politiques et économiques de l'élargissement sur la Communauté et présente les principales pistes de réflexion au centre des réformes à entreprendre. -CONTENU: Pour la Commission, l'élargissement de la Communauté aux pays de l'Est (actuellement, Estonie, Hongrie, Lettonie, Pologne, Roumanie et Slovaquie) aura des effets considérables : .effets politiques : l'élargissement permettra d'assurer la paix et la sécurité parmi tous les peuples européens mais des garanties devront être données en matière de respect des droits de l'homme et de protection des minorités ; .effets économiques : le principal défi économique de l'élargissement concerne surtout les PECO eux-mêmes qui doivent mettre en place un cadre règlementaire et administratif adéquat et opérer des réformes et un développement macro-économique parfois très important. Pour réussir au mieux l'adhésion, la Commission recense 3 types de problèmes et propose une amorce de réponse : -la stratégie de préadhésion doit être poursuivie et même renforcée : une préparation approfondie est la clé de l'élargissement, c'est pourquoi la Commission estime que les PECO doivent continuer à introduire des législations compatibles avec le système communautaire et mettre en oeuvre progressivement des mesures d'exécution. Des mesures de stabilisation des politiques monétaires doivent également être renforcées ; -la mise en oeuvre de périodes transitoires au moment de l'adhésion doit être équilibrée : même pour les pays "prêts" à l'adhésion, des mesures transitoires importantes seront nécessaires pour permettre une intégration progressive. Toutefois, la Commission met en garde contre tout système de dérogations permanentes qui aboutirait à un type d'adhésion "à la carte" ou de "deuxième classe". Les nouveaux membres doivent accepter les obligations et droits découlant de l'adhésion avec les contraintes qui y sont liées ; -dans certains domaines tels que la politique de cohésion et la politique agricole, qui ont des implications budgétaires importantes, il est encore difficile de prévoir l'acquis que devront assumer les nouveaux membres : .en matière de cohésion économique et sociale : la Commission, qui devra réexaminer les perspectives et règlementations relatives aux Fonds Structurels pour la période allant au-delà de 1999, présentera en 1996 un premier rapport sur les contours de cette politique en intégrant la variable de l'élargissement. A cet égard, la Commission estime que les pays bénéficiant d'une intervention devraient avoir une garantie de solidarité durable mais en fonction des résultats obtenus et les régions les moins favorisées devraient continuer à avoir la priorité. Elle précise en outre que le transfert massif de fonds vers les nouveaux pays n'est pas souhaitable vu leurs systèmes administratifs et leur trop faible capacité d'absorption des fonds ; en matière agricole, la Commission estime que le maintien du statut quo n'est pas souhaitable avec une Communauté élargie, ce qui implique le recours moins systématique au soutien des prix, la mise en oeuvre de politiques environnementales et sociales plus importantes et la définition d'une politique rurale intégrée.

Élargissement: vers une stratégie de pré-adhésion pour les pays d'Europe centrale et orientale PECO

1994/2121(COS) - 27/07/1994 - Document annexé à la procédure

Cette communication porte sur l'avenir des relations de la Communauté avec les pays d'Europe centrale et orientale (actuellement associés à la Communauté) et sur leur future adhésion. Elle constitue la deuxième réponse de la Commission au Conseil européen de Corfou sur la stratégie à suivre pour concrétiser l'adhésion des pays de l'Est associés et fait suite à une autre communication portant sur le même thème. La présente communication entend présenter des propositions spécifiques concernant la mise en oeuvre de cette stratégie. Elle formule des propositions dans les domaines suivants: - création d'un cadre pour l'approfondissement des relations CE-Edt : la Commission propose une série de propositions relatives au renforcement des relations avec les institutions de l'Union notamment dans les domaines de la justice et des affaires intérieures et en matière de coopération intrarégionale; - création d'un environnement juridique et institutionnel favorisant le développement économique et l'intégration : rapprochement des législations notamment en matière de concurrence et de contrôles des aides d'Etat; - amélioration des possibilités commerciales : mise en place de de mesures visant à faciliter les échanges et à réduire les tensions commerciales; - changement macro-économiques et struturels et autres formes de coopération : promotion des investissements étrangers, intégration de ces pays dans un espace unique de transports, renforcement de la coopération en matière énergétique, agricole, environnementale, en matière de sécurité nucléaire, de développement régional, de politique sociale et culturelle, et en matière scientifique; - assistance communautaire à l'intégration et à la réforme (des mesures doivent être prises au niveau communautaire pour renforcer l'intégration de ces pays, notamment grâce au programme PHARE ou à des instruments financiers plus appropriés).

Élargissement: vers une stratégie de pré-adhésion pour les pays d'Europe centrale et orientale PECO

1994/2121(COS) - 28/11/1994

Dans sa note de background relative au Conseil "Affaires Générales" des 28 et 29 novembre 1994, le Conseil indique qu'en ce qui concerne les relations avec les PECO associés, la Présidence allemande entend traiter ce dossier en priorité lors du Sommet de Essen (décembre 94). Les travaux préparatoires ont permis de réaliser des progrès substantiels sur les chapitres concernant les domaines suivants : - la préparation d'un dialogue structuré, - la préparation de l'extension du Marché Intérieur (y compris les aspects commerciaux), - l'agriculture et la promotion des investissements, -

une coopération intensifiée dans les domaines de la PESC, des affaires intérieures, de la justice, de l'environnement, des transports, de la culture, de l'éducation et de la formation, ainsi que d'un renforcement de la coopération financière dans le cadre du programme Phare et de la promotion de la coopération intra-régionale.

Élargissement: vers une stratégie de pré-adhésion pour les pays d'Europe centrale et orientale PECO

1994/2121(COS) - 06/12/1995 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : Ce rapport présente un tableau général de l'état d'avancement de la stratégie de préparation à l'adhésion et de la situation politique et économique des PECO ainsi que les priorités à mettre en oeuvre dès 1996 pour améliorer cette stratégie. CONTENU : - Stratégie de préparation à l'adhésion : les principaux instruments de cette stratégie comportent les points suivants : .Accords européens: outre les 6 accords déjà en vigueur, des accords ont été signés en 1995 avec les pays baltes et la Slovénie. Dans le cadre de ces accords, des adaptations devraient être entreprises en 1996 en matière agricole pour tenir compte des réformes de l'Uruguay Round ; .Relations structurées : une série de réunions ont eu lieu en 1995 afin de mieux faire comprendre les préoccupations des uns et des autres. La Commission envisage d'améliorer la structure de ce dialogue par une meilleure préparation des échanges qui devraient porter sur la stratégie de pré-adhésion elle-même ; .PHARE : des modifications ont été apportées à la programmation de PHARE afin d'apporter des apports financiers au processus d'ajustement à moyen terme dans les PECO bénéficiaires. En 1996, PHARE devrait réaliser des projets dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, avec des procédures allégées ; .Intégration dans le marché intérieur : des programmes nationaux pour le rapprochement des législations ont été adoptés. Un bureau d'échange d'information sera mis en place à partir de 1996 afin de mieux aider les responsables locaux à définir et à mettre en oeuvre leurs législations modifiées ; .Agriculture : un rapport a été publié par la Commission analysant les stratégies à suivre pour développer les relations agricoles avec les 10 PECO (COS0365). Dans l'attente, la Commission entend améliorer l'utilisation des contingents tarifaires ouverts par l'Union et insuffisamment utilisés; .Amélioration de la coopération notamment par la promotion des investissements dans des secteurs tels que l'environnement, les transports, l'énergie, les réseaux.... La coopération en matière régionale et les relations de bon voisinage devraient également être améliorées par une série de programmes adéquats ; .Echanges commerciaux : la Commission préparera des propositions en 1996 visant à étendre le cumul des règles d'origine et à les harmoniser dans les différents accords entre l'Union et les PECO; - Situation politique et économique dans les PECO : .Situation politique : en règle générale, les institutions démocratiques fonctionnent bien, les élections sont libres et les droits de l'homme sont respectés. Mais en matière de protection des minorités, l'équilibre des institutions et des médias laisse à désirer. Des efforts doivent être consentis dans ce domaine ; .Situation économique : en 1994, tous les PECO ont enregistré une croissance positive. En 1995, la croissance devrait se situer au moins au même niveau dans la plupart de ces pays. Les échanges entre PECO ont également augmenté. Le chômage commence à régresser grâce à la reprise et l'inflation a été réduite grâce à des politiques d'austérité. A quelques exceptions près, le secteur privé représente plus de la moitié du PIB même si les stratégies de privatisation ne sont pas toujours satisfaisantes. Des efforts doivent donc être notamment entrepris en matière de privatisation, de taxation et de restrucuration des entreprises.